

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR ~~RESTRICTED~~
LES TARIFS DOUANIERS L/3277
ET LE COMMERCE 1 December 1969
Limited Distribution

Original: English/
anglais

IMPORT RESTRICTIONS OF SOUTH AFRICA

The following communication, dated 24 November 1969, has been received from the Permanent Mission of South Africa:

"I am directed to advise you that the Government of the Republic of South Africa has decided to disinvoke its recourse to the provisions of Article XII of the General Agreement on Tariffs and Trade as justification for the application of its remaining import restrictions."

RESTRICTIONS A L'IMPORTATION APPLIQUEES
PAR L'AFRIQUE DU SUD

La mission permanente de l'Afrique du Sud a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 24 novembre 1969.

"Le gouvernement de la République d'Afrique du Sud m'a chargé de porter à votre connaissance qu'il a décidé de renoncer à se prévaloir des dispositions de l'article XII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pour justifier le maintien des restrictions à l'importation qu'il applique encore."